

[Pour voir cet email, cliquez ici.](#)



Commission de
**L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réemploi des véhicules : une initiative sénatoriale adoptée au service de l'environnement et des mobilités des plus précaires

Jeudi 28 mars 2024

Quatre mois après son adoption au Sénat, l'Assemblée nationale a adopté à son tour, par un vote conforme, la proposition de loi visant à favoriser le réemploi des véhicules, au service des mobilités durables et solidaires sur les territoires, déposée par Joël Labbé et plusieurs de ses collègues.

Ce texte part d'un triple constat :

- d'une part, **la prime à la conversion (PAC) conduit à la destruction de nombreux véhicules pourtant en état de fonctionner ;**
- d'autre part, **13,3 millions de Français rencontrent des difficultés d'accès à la mobilité**, un phénomène qui touche particulièrement **les plus modestes** (40 % des ménages du premier quartile de revenus ne disposent pas d'un véhicule, contre 20% dans la moyenne nationale) ;
- enfin, **les garages solidaires**, qui sont des structures associatives proposant un ensemble de services **pour favoriser l'accès à la mobilité des publics les plus fragiles, n'ont accès qu'à un gisement réduit de véhicules, souvent anciens et polluants.**

La proposition de loi visant à favoriser le réemploi des véhicules entend surmonter ce paradoxe **en mettant à disposition des autorités organisatrices de la mobilité certains des véhicules éligibles à la PAC**, afin de leur permettre **d'instituer des services de mobilités solidaires**, notamment par l'intermédiaire de garages solidaires.

L'adoption conforme du texte à l'Assemblée nationale conforte ainsi les évolutions introduites au Sénat, qui ont notamment permis de **mieux encadrer le dispositif et d'en renforcer le caractère opérationnel, dans un souci de protection de l'environnement et de la qualité de l'air.**

L'aboutissement de cette initiative sénatoriale constitue une avancée sociale : il permettra de renforcer le droit à la mobilité de nombreux Français, notamment en zone rurale, dont les besoins ne sont pas satisfaits par les dispositifs d'aide à l'acquisition

de véhicules propres actuels et alors que le *leasing social* – dont l'édition 2024 a déjà pris fin – demeure peu accessible aux ménages les plus modestes.

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable est présidée par Jean-François LONGEOT (Union Centriste – Doubs)